

À PROPOS DE VOTRE ENTREPRISE									
NOM COMMERCIAL			ADRESSE COMMERCIALE (SIÈGE SOCIAL)			VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	
NOM COMMERCIAL (FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM DE)			ADRESSE POSTALE (SI AUTRE QUE L'ADRESSE COMMERCIALE)			VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	
TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR		ADRESSE DE FACTURATION (SI AUTRE QUE L'ADRESSE COMMERCIALE)			VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	
ADRESSE SITE WEB	ADRESSE COURRIEL		TYPE D'ENTREPRISE/SECTEUR D'ACTIVITÉ		EXEMPT. DE TAXE? ☐ OUI ☐ NON	N° D'EXEMPTION SI OUI, JOINDRE LE CERTIFICAT			
DATE D'ÉTABL. ENTREPRISE	FIN DE L'EXERCICE	NBRE D'EMPLOYÉS	STATUT JURIDIQUE ☐ ENTR. INDIVIDUELLE ☐ SOC. EN NOM COLLECTIF		☐ CONST. EN SOCIÉTÉ ☐ FILIALE	N° D'INSCRIPTION TVH		N° D'INSCRIPTION TVP (QC SEUL.)	
INFORMATION SUR LE PROPRIÉTAIRE ET LES ACTIONNAIRES									
NOM AU COMPLET		DATE NAISSANCE	TITRE		ADRESSE COURRIEL		CELLULAIRE		
ADRESSE DE DOMICILE					VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL		
NOM AU COMPLET		DATE NAISSANCE	TITRE		ADRESSE COURRIEL		CELLULAIRE		
ADRESSE DE DOMICILE					VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL		
NOM AU COMPLET		DATE NAISSANCE	TITRE		ADRESSE COURRIEL		CELLULAIRE		
ADRESSE DE DOMICILE					VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL		
L'UNE DES ENTREPRISES OU PERSONNES SUSMENTIONNÉES :									
A DÉJÀ ÉTÉ DÉBITRICE DANS DES PROCÉDURES DE FAILLITE?								☐ OUI	☐ NON
A DÉJÀ FAIT L'OBJET D'UN JUGEMENT CONTRE ELLE?								☐ OUI	☐ NON
FAIT L'OBJET DE POURSUITES OU D'ARBITRAGE EN INSTANCE?								☐ OUI	☐ NON
RÉFÉRENCES - FOURNISSEURS									
NOM DE LA RÉFÉRENCE		ADRESSE		VILLE	PERSONNE-RESSOURCE		TÉLÉPHONE	DEPUIS QUAND?	
NOM DE LA RÉFÉRENCE		ADRESSE		VILLE	PERSONNE-RESSOURCE		TÉLÉPHONE	DEPUIS QUAND?	
NOM DE LA RÉFÉRENCE		ADRESSE		VILLE	PERSONNE-RESSOURCE		TÉLÉPHONE	DEPUIS QUAND?	
NOM DE LA RÉFÉRENCE		ADRESSE		VILLE	PERSONNE-RESSOURCE		TÉLÉPHONE	DEPUIS QUAND?	
RENSEIGNEMENTS BANCAIRES									
NOM DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE		NUMÉRO DE TRANSIT	NUMÉRO DE COMPTE		CADRE À CONTACTER		ADRESSE COURRIEL DU CADRE		
TÉLÉPHONE	POSTE	ADRESSE				VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	
FACTURES ET RELEVÉS									
Les relevés sont envoyés par courriel après la fin du mois et couvrent les transactions du mois écoulé.									
PO REQUIS? ☐ OUI ☐ NON	FORMAT (ex. ON-1234)	ADRESSE COURRIEL POUR L'ENVOI DES FACTURES ET DES RELEVÉS :					FRÉQUENCE D'ENVOI DES FACTURES ☐ QUOT. ☐ HEBD. ☐ MENSUELLE		
PERSONNE À CONTACTER AU SUJET DES PAIEMENTS				TÉLÉPHONE	POSTE	TÉLÉCOPIEUR	ADRESSE COURRIEL		
EMPLOYÉS CLÉS									
NOM AU COMPLET		TITRE	ADRESSE COURRIEL		AUTORISÉ À PORTER DES ACHATS AU COMPTE? ☐ OUI (TOUS) ☐ OUI LIVRAISON SEUL. ☐ NON			TÉLÉPHONE	
NOM AU COMPLET		TITRE	ADRESSE COURRIEL		AUTORISÉ À PORTER DES ACHATS AU COMPTE? ☐ OUI (TOUS) ☐ OUI LIVRAISON SEUL. ☐ NON			TÉLÉPHONE	
NOM AU COMPLET		TITRE	ADRESSE COURRIEL		AUTORISÉ À PORTER DES ACHATS AU COMPTE? ☐ OUI (TOUS) ☐ OUI LIVRAISON SEUL. ☐ NON			TÉLÉPHONE	
NOM AU COMPLET		TITRE	ADRESSE COURRIEL		AUTORISÉ À PORTER DES ACHATS AU COMPTE? ☐ OUI (TOUS) ☐ OUI LIVRAISON SEUL. ☐ NON			TÉLÉPHONE	
NOM AU COMPLET		TITRE	ADRESSE COURRIEL		AUTORISÉ À PORTER DES ACHATS AU COMPTE? ☐ OUI (TOUS) ☐ OUI LIVRAISON SEUL. ☐ NON			TÉLÉPHONE	
NOM AU COMPLET		TITRE	ADRESSE COURRIEL		AUTORISÉ À PORTER DES ACHATS AU COMPTE? ☐ OUI (TOUS) ☐ OUI LIVRAISON SEUL. ☐ NON			TÉLÉPHONE	

ENTENTE DE CRÉDIT

Les parties ont exigé que cette convention et tout document relié soient rédigés en Anglais. An English version is available upon request.

Le soussigné déclare que l'information fournie dans cette entente de crédit est exacte et exhaustive, et comprend que Morin Bros. Building Supplies Inc., faisant affaire sous le nom de Matériaux Morin (ci-après « Matériaux Morin »), se fiera à l'information fournie pour accorder des conditions de crédit, quelles qu'elles soient.

Le soussigné convient en outre de fournir l'information pouvant être exigée par Matériaux Morin pour justifier l'octroi de crédit futur, permettre à Matériaux Morin d'imposer et de valider des privilèges ou recouvrer toute obligation émise pour sa protection.

Le soussigné convient d'informer Matériaux Morin de tout changement important dans l'état de son entreprise et de tout changement à sa structure juridique, notamment les changements de contrôle touchant le soussigné et les changements de lieux des actifs ou d'adresse, avant qu'un tel changement se produise.

Le soussigné convient de fournir à Matériaux Morin une demande de crédit à jour sur demande.

Exhaustivité de l'entente : Le présent document constitue l'entente complète intervenue entre les parties relativement à l'objet de ladite entente et remplace tout accord ou arrangement antérieur, écrit ou verbal, ayant le même objet.

Divisibilité : Si, pour une raison quelconque, une disposition de la présente entente est jugée nulle, invalide, inapplicable ou illégale, cette ou ces dispositions seront sans effet; toutefois, les autres dispositions demeureront valides et applicables. a. Advenant qu'un tribunal juge que l'une des dispositions de l'entente est sans effet, cette clause fera en sorte que le reste de l'entente demeure applicable.

Renonciation et renseignements personnels : Le soussigné autorise par les présentes Matériaux Morin ou ses agents à obtenir de chaque référence fournie dans la présente entente tout renseignement dont Matériaux Morin peut avoir besoin, en tout temps et en rapport avec la présente demande, et autorise chaque référence à fournir ledit renseignement à Matériaux Morin.

Le soussigné reconnaît spécifiquement que Matériaux Morin peut (1) obtenir et vérifier des renseignements, notamment sur le crédit, au sujet du soussigné, y compris des rapports d'agences d'évaluation du crédit, selon les besoins, en rapport avec la marge de crédit demandée dans les présentes ou toute prolongation ou tout renouvellement de ladite marge de crédit; et (2) recevoir et échanger de temps à autre des renseignements, notamment sur le crédit, avec toute agence d'évaluation du crédit, filiale ou société affiliée, ou toute personne ou entreprise avec laquelle le soussigné a établi ou songe à établir des relations financières, et consent à indemniser Matériaux Morin contre toute demande en dommages-intérêts ou découlant autrement d'une telle divulgation de sa part.

Le soussigné consent également à ce que Matériaux Morin recueille, utilise et communique tout renseignement personnel fourni dans les présentes aux fins suivantes : (a) comprendre les besoins du soussigné et déterminer la pertinence de certains produits ou services pour le soussigné, notamment en créant et en tenant à jour des modèles de cote de crédit; (b) déterminer l'admissibilité du soussigné à des produits et services, y compris en identifiant tout garant, en évaluant des demandes et en effectuant des vérifications de crédit initiales et périodiques; (c) fournir au soussigné des produits, des services ou des renseignements pertinents, y compris de l'information au sujet des promotions ou d'autres occasions offertes par Matériaux Morin, ses sociétés affiliées et certains fournisseurs de services qui pourraient intéresser le soussigné; et (d) respecter les exigences juridiques et réglementaires.

Le soussigné comprend que Matériaux Morin ne recueille, n'utilise et ne communique des renseignements personnels que conformément à sa politique de confidentialité, dont un exemplaire a été remis au soussigné ou a été autrement mis à sa disposition.

Conditions

Le soussigné a lu, comprend et accepte toutes les conditions supplémentaires de la présente entente énoncées dans les modalités de ventes.

Les achats effectués au cours d'un mois sont assujettis à un rabais pour paiement hâtif de 1 % lorsqu'ils sont payés avant le 15^e jour du mois suivant ou sont NETS lorsqu'ils sont payés d'ici le dernier jour ouvrable du mois suivant. Les factures impayées porteront intérêt au taux de 2 % (taux annuel de 25,5 % composé mensuellement).

Toutes les taxes s'appliquent, à moins qu'un certificat d'exemption ait été fourni conformément aux règlements actuels.

Le soussigné paiera à Matériaux Morin tous les frais (les « Frais ») des produits et services, sans déduction ou compensation. Si le soussigné ne paie pas un montant quelconque lorsqu'il est dû, Matériaux Morin peut suspendre ou annuler la livraison de tous les produits et services. Pendant la période de suspension, s'il y a lieu, le soussigné continuera de payer les Frais des produits et services. Ces droits s'ajoutent à tout autre droit dont Matériaux Morin pourrait se prévaloir suivant le manquement du soussigné. Le soussigné remboursera également à Matériaux Morin tous les coûts, frais et dépenses, sans limite, les frais pour chèque sans provision et les frais juridiques sur la base d'une indemnisation complète. Si le soussigné enfreint à une disposition quelconque de la présente entente ou de tout autre document ou convention avec Matériaux Morin, Matériaux Morin peut déclarer que le solde de frais dû en vertu d'une entente avec Matériaux Morin, quelle qu'elle soit, est dû à ce moment-là et peut résilier toute entente, à son choix, sans obligation de sa part.

La présente entente est régie par les lois de la province de l'Ontario. Les parties aux présentes s'en remettent irrévocablement à la compétence des tribunaux de cette province. Si, à un moment quelconque, la responsabilité financière du soussigné devient compromise ou insatisfaisante pour Matériaux Morin, Matériaux Morin se réserve le droit d'exiger des paiements d'avance ou toute autre caution ou garantie qu'elle juge appropriée. Matériaux Morin se réserve le droit d'annuler les privilèges de crédit et a le droit de résilier la présente entente, en tout ou en partie, ainsi que toute autre convention conclue avec le soussigné, en tout temps.

Limite de crédit demandée (CAD) : _____

ENTENTE DE CRÉDIT (suite)

Garantie personnelle :

Si le compte est en souffrance, **le soussigné garantit personnellement (à titre personnel et à titre de cadre de la société)** le paiement de tous les soldes dus à Matériaux Morin, plus des intérêts de 2 % par mois ou de 25,5 % par année (calculés et composés mensuellement), ainsi que de tous les frais de recouvrement, notamment ceux d'une agence de recouvrement, et de tous les frais juridiques, quels qu'ils soient, sur la base d'une indemnisation complète. Il est convenu que cette garantie sera valide nonobstant tout changement dans le nom de l'entreprise, que ce soit en raison du départ à la retraite d'un ou de plusieurs associés ou de l'arrivée d'un ou de plusieurs nouveaux associés.

Il s'agit d'une garantie permanente et irrévocable qui couvre toutes les dettes présentes et futures de l'entreprise susmentionnée envers Matériaux Morin.

« Je (nous), _____, (la ou les personnes garantes), par les présentes, garantis personnellement et inconditionnellement et accepte de payer à Matériaux Morin tous les montants dus par l'acheteur, y compris les intérêts, frais juridiques et frais de recouvrement engagés pour recouvrer les sommes dues. »

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et mon sceau en ce _____ jour de _____ 20 _____

Nom du garant en lettres moulées		Signature du garant	
Nom du témoin en lettres moulées		Signature du témoin	
Nom du garant en lettres moulées		Signature du garant	
Nom du témoin en lettres moulées		Signature du témoin	

Veuillez transmettre ce formulaire dûment rempli et un spécimen de chèque à l'attention de :

Comptes à recevoir
Tél. : 613 224-9980
Télec. : 613 224-7122
ar@morinsupply.ca